

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 25 juin 2010

Lieu : à 19h30, en sa salle

Présidence : Mme Cornelia SIERRO

La Présidente, Mme Cornelia SIERRO, salue les membres du Conseil, M. le Syndic, Mme et MM. les Municipaux, la Secrétaire et la Huissière.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 01/2010 concernant le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2009
5. Préavis municipal N° 03/2010 concernant le renouvellement d'un emprunt de Fr. 1'200'000.--.
6. Election du Président-e du Conseil pour l'année 2010/2011
7. Election du premier Vice-Président-e
8. Election du deuxième Vice-Président-e
9. Election de deux Scrutateurs
10. Election de deux Scrutateurs suppléants
11. Communications de la Municipalité
12. Propositions individuelles
13. Divers
14. Contre-appel

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, demande à l'assemblée de faire une minute de silence à la mémoire de M. Albert TANNER, conseiller communal.

1. Appel

22 présents, 4 excusés, 2 absents.

Le quorum étant atteint, la Présidente, Mme Cornelia SIERRO, déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune demande de modification et il est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Correspondance et communications

La Présidente, Mme Cornelia SIERRO nous fait part de :

- Lettre de démission de M. Stéphane MATTHEY, conseiller communal, pour le 31 décembre 2009
- Lettre de la Municipalité du 18 mars 2010 nous informant de la modification des dicastères de MM. Olivier CHESAUX et Dominique MORISOD.
- Lettre de Mme et M. Roxane et Christian COLLET relative aux déprédations sur le sapin de Noël, dont elle en donne lecture.

4. Préavis municipal N° 01/2010 : rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2009

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, constate que, sur la situation de la Commune, il n'y a pas de grande théorie à faire. La Municipalité essaie d'être le plus précis possible. Il se tient à disposition pour répondre à des questions particulières.

La Présidente, Mme Cornelia SIERRO, remercie M. le Syndic et passe la parole à la Commission de Gestion.

M. Philippe BALLIF lit le rapport de la Commission qui propose au Conseil communal d'adopter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2009, d'adopter les comptes 2009 tels que présentés, arrêtés au 31 décembre 2009 et d'en donner décharge à la Municipalité.

La Présidente, Mme Cornelia SIERRO, remercie M. Philippe BALLIF et ouvre la discussion en procédant page par page.

- Page 54 – 47.3147 – Entretien des cours d'eau

Mme Josiane FAZZALARI demande qui est responsable de l'entretien des berges du Courset.

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, répond que c'est le canton qui est responsable et qui prend en charge les frais d'entretien des berges du Courset.

- Page 55 – 53.3515 – Enseignement spécialisé

M. Philippe PROGIN demande le pourquoi de la progression des charges de 2008 à 2009.

Mme Marianne CHESAUX, Municipale, répond que ces chiffres nous sont communiqués par le canton et sont issus de la facture sociale.

- Page 93 – Investissement projeté 2010 – 2011 – Crédit pour AGEEP

M. Philippe PROGIN demande où en est le dossier AGEEP

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, répond que le Conseil Communal a accepté un préavis pour notre participation à la future société AGEEP de Fr. 500'000.--.

Il a fallu trouver des fonds propres et des entreprises désireuses de travailler dans ce projet. La plate-forme de forage est définie.

Si tout va bien, fin 2010 voir début 2011, les travaux pourront commencer.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 01/2010

- *vu le préavis municipal N° 01/2010 du 28 mai 2010 concernant le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2009,*
- *entendu le rapport de la Commission de Gestion,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

d'adopter, à l'unanimité, le préavis N° 01/2010 « Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2009 » tels que présentés et ainsi :

- **adopte** le rapport de la Municipalité sur la gestion 2009
- **adopte** les comptes 2009 tels que présentés, arrêtés au 31 décembre 2009
- **en donne décharge** à la Municipalité.

5. Préavis municipal N° 03/2010 : renouvellement d'un emprunt de Fr. 1'200'000.--

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, reconnaît que le Conseil Communal n'a pas été averti assez tôt concernant ce renouvellement d'emprunt. La Municipalité a été bousculée dans le temps, le renouvellement de cet emprunt a été fait avant d'avoir été accepté par le Conseil Communal. Après divers contacts auprès de plusieurs établissements bancaires ou institutions, il a été constaté des taux avec des différences minimales. Le renouvellement de cet emprunt a donc été fait pour une durée de 10 ans avec amortissement de Fr. 50'000.-- par année au taux de 2.75 %.

La Présidente, Mme Cornelia SIERRO, remercie M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, et passe la parole à la Commission de Gestion.

M. Philippe BALLIF lit le rapport de la Commission qui propose au Conseil communal d'adopter le préavis municipal N° 03/2010 tel que présenté, soit permettant à la Municipalité de renouveler un emprunt de Fr. 1'200'000.-- pour une durée de 10 ans assorti d'un amortissement annuel de Fr. 50'000.--.

La Présidente, Mme Cornelia SIERRO, remercie M. Philippe BALLIF et ouvre la discussion.

- Mme Sonia RIHS constate que la Commission de gestion, si elle avait été avertie assez tôt, aurait influencé la décision de la Municipalité en demandant le renoncement à la clause de l'amortissement. La Municipalité, en lieu et place de convoquer le Conseil Communal, n'aurait-elle pas pu faire une consultation par lettre en temps qu'objet extraordinaire ?

M. Jean-Marie DARIOLI répond que cela n'est pas possible. En effet, il faut suivre la procédure soit établir le préavis, convoquer la commission et le Conseil communal.

- Mme Sonia RIHS pense qu'il aurait été préférable de convoquer un Conseil communal extraordinaire. Mme Sonia RIHS s'exprime non pas sur le fond mais sur la manière. C'est le Conseil communal qui décide mais on a déjà décidé.

M. Jean-Marie DARIOLI répond que le risque zéro n'existe pas. La Municipalité n'a pas voulu tricher mais à l'avenir elle sera beaucoup plus attentive afin que cela ne se reproduise plus.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 03/2010

- vu le préavis municipal N° 03/2010 du 11 mai 2010 concernant le renouvellement d'un emprunt de Fr. 1'200'000.--
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide,

- **d'autoriser, à l'unanimité,** la Municipalité à renouveler l'emprunt de Fr. 1'200'000.-- pour une durée de 10 ans avec amortissement de Fr. 50'000.-- par année.

6. Election du Président-e du Conseil communal pour l'année 2010/2011

M. Marcel PROGIN, au nom du PRD (Parti Radical Démocratique), propose M. Yvan PONNAZ.

Bulletins délivrés	: 22
Bulletins rentrés	: 22
Bulletins blancs	: 3
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 19

M. Yvan PONNAZ est élu par **19 voix** et chaleureusement applaudi.

7. Election du premier Vice-Président-e

Mme Josiane FAZZALARI, au nom du GDLM (Groupe Démocratique de Lavey-Morcles), propose Mme Viviane GAY-BALMAZ.

Bulletins délivrés	: 22
Bulletins rentrés	: 22
Bulletins blancs	: 2
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 20

Mme Viviane GAY-BALMAZ est élue par **20 voix** et chaleureusement applaudie.

8. Election du deuxième Vice-Président-e

M. Marcel PROGIN, au nom du PRD (Parti Radical Démocratique), propose M. Philippe PROGIN.

Bulletins délivrés	: 22
Bulletins rentrés	: 22
Bulletins blancs	: 5
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 17

M. Philippe PROGIN est élu par **17 voix** et chaleureusement applaudi.

9. Election de deux Scrutateurs

Mme Trudy TANNER, au nom du GDLM (Groupe démocratique de Lavey-Morcles), propose Mme Josiane FAZZALARI et M. Philippe BALLIF, au nom du RR (Relève Rocanne), propose Mme Sonia RIHS.

Mmes Josiane FAZZALARI et Sonia RIHS sont élues à l'unanimité.

10. Election de deux Scrutateurs suppléants

M. Marcel PROGIN, au nom du PRD (Parti Radical Démocratique), propose Mme Chrystèle PORTMANN. M. Philippe BALLIF, au nom de la RR (Relève Rocanne), propose Mme Rebecca MICHENZI.

Mmes Chrystèle PORTMANN et Rebecca MICHENZI sont élues à l'unanimité.

11. Communications de la Municipalité

La parole n'est pas demandée.

12. Propositions individuelles

Aucune proposition.

13. Divers

Mme Viviane GAY-BALMAZ revient sur la lettre lue en début de séance de Mme et M. COLLET et demande si une suite a été donnée.

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, répond qu'une réponse a été donnée à cette lettre. Aucune poursuite n'a été entamée. Concernant la citation dite « je ne veux pas connaître le nom de ceux qui ont fait ça... » M. Jean-Marie DARIOLI constate que l'on dit toujours que ce n'est jamais personne.

M. Philippe PROGIN demande à ce que les convocations des Conseils communaux soient affichées au pilier public. En effet, la population a le droit d'être informée.

Mme Cornelia SIERRO, Présidente, dit que l'année a été riche en évènement pour notre commune notamment pour les sociétés. Si la motivation était bien là au sein des sociétés ainsi que des bénévoles, force est de constater qu'il est de plus en plus difficile de faire plaisir au public qui lui, semble bouder de plus en plus les petites manifestations de la commune. Mme Cornelia SIERRO dit qu'elle n'a aucune solution mais pense que les conseillères et conseillers peuvent au moins marquer leur soutien aux diverses manifestations par leur présence et leur aide. Elle sait que presque tous font partie au moins d'une société. Que chacune et chacun soient félicités et remerciés, car les sociétés sont vitales pour les petites communes.

Mme Cornelia SIERRO rappelle que les prochains Conseils ont été agendés au 24 septembre 2010 et 26 novembre 2010.

Elle rappelle également que les élections auront lieu les 13 mars et 03 avril 2011 pour le Conseil communal et la Municipalité et les 15 mai et 05 juin 2011 pour le syndic.
Le dépôt des listes sera pour le début janvier 2011 déjà.

Mme Cornelia SIERRO informe que dorénavant les PV des Conseils communaux pourront être consultés sur le site de Lavey.

Mme Cornelia SIERRO tient à remercier tous les conseillères et conseillers et en particulier la Commission de gestion pour tout le travail fourni. Elle remercie également la Municipalité qui est souvent en première ligne pour les réclamations ou les catastrophes et qui, avec plus ou moins de patience, doit régler les problèmes. Merci à la secrétaire pour son savoir faire et surtout sa disponibilité. Merci enfin à la huissière toujours fidèle à son poste.

A toutes et à tous un excellent été et de bonnes vacances.

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances et au plaisir de se rencontrer en septembre à Praz-Riond.

La Municipalité a décidé une journée « porte ouverte » pour visiter la station de pompage et le réservoir « des Fourches ». Détail dans le prochain journal info.

14. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

La Présidente clôt la séance à 20h30.

Adopté en séance ordinaire du 24 septembre 2010

Le Président :

Yvan Ponnaz

La Secrétaire :

Monique Balet